

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 19 Décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO

Date de la convocation : Vendredi 6 Décembre 2019
Secrétaire de séance : Monsieur CASABONNE Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 19

Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BALDAN Patrick, M. LANSALOT-MATRAS Francis, Mme LASSALLE Marie-France, M. PUHARRE Michel, M. ABADIE Jean-Paul, M. BERNOS André, M. CASABONNE Pierre, Mme GARCES Cathy, M. GASTOU Jean, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LABARTHE André, M. LAURONCE Michel, M. MAUDOU Sylvain, M. NAVAILLES Michel, M. PATIE Frédéric, M. TEULADE Alain,

Suppléants :

M. MEDOU-MARRERE Daniel	suppléant de	M. CASTILLON Henri
M. CAZAURANG Jacques	suppléant de	M. OLYMPIE Jean-Yves

Pouvoirs :

Excusés/absents :

M. BAUCOU Jean, Mme BONNEFON Catherine, M. BOURGUET Jacques, M. FRANÇAIS Hubert, M. LARCO Jean-Claude, M. SUSBIELLES Philippe, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. MIRAMON Francis, M. CONGUES Christophe, M. CONTOU-CARRERE Michel, M. DEVALS Gérard, Mme GAUCHER Michelle, M. HOEPFFNER Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MIRANDE David, Mme MIRANDE Martine, M. LASSERRE BISCONTE Albert, M. LEMBEYE Pascal

Délibération N°4-19.12.19 – Adhésion au service informatique de l'APGL

M. MAUDOU présente le rapport n°4.

Le Président rappelle que par une mutualisation de leurs besoins et de leurs moyens, les collectivités des Pyrénées-Atlantiques se sont dotées de services d'expertise, d'appui et de conseil locaux, qu'elles utilisent en temps partagé.

Ont ainsi été mis en place :

- le Service Administratif Intercommunal, chargé d'aider les autorités territoriales et leurs collaborateurs dans la gestion des problèmes administratifs locaux,
- le Service Technique Intercommunal, intervenant de la même manière dans le domaine du bâtiment,
- le Service Informatique Intercommunal permettant aux collectivités de s'informatiser et d'utiliser des logiciels professionnels dans des conditions de bonne sécurité technique et économique,
- le Service d'Urbanisme Intercommunal répondant aux attentes des collectivités en la matière et le Service Voirie et Réseaux Intercommunal qui fournit aux collectivités adhérentes une assistance en matière d'aménagement des espaces publics, de voirie, d'ouvrages d'arts, d'espaces verts et de réseaux divers.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Ces services sont gérés par l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL), qui est un syndicat mixte regroupant les communes et les établissements publics adhérant aux divers services.

Pour tous les services, la formule d'adhésion est souple : la collectivité adhère à l'Agence par simple décision de son organe délibérant, cette délibération valant acceptation des statuts de l'Agence et du ou des règlements d'intervention des services pour lesquels l'adhésion est décidée.

Symétriquement, la collectivité peut se retirer de tel ou tel service ou de l'Agence, à sa seule initiative et par simple délibération, la décision prenant effet au 1er janvier de l'année suivante.

Il est donc proposé au Comité syndical de se prononcer sur l'adhésion du SMGOAO au service informatique de l'APGL sachant que cette adhésion représente un montant 242,00 €.

Le montant de l'adhésion à l'APGL pour le service informatique sera inscrit au budget 2020 section Fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DECIDE** d'adhérer à l'Agence Publique de Gestion Locale pour le Service Informatique Intercommunal.
- **ADOpte** en conséquence les statuts de l'Agence et le règlement d'intervention du service en cause.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 19 Décembre 2019



Le Président
Michel LAURONCE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/01/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/01/2020